question UIT-R 267/4

Considérations techniques et opérationnelles relatives à la publication anticipée, la coordination et la notification des réseaux du service fixe par satellite[[1]](#footnote-1)\*

(2003)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que les administrations ne devraient être tenues de soumettre que les caractéristiques techniques et opérationnelles fondamentales des réseaux du service fixe par satellite, pour la publication anticipée, la coordination et la notification (APCN);

*b)* que les administrations peuvent aider le Bureau des radiocommunications (BR) à élaborer les procédures techniques et opérationnelles à suivre pour la publication anticipée, la coordination et la notification des réseaux du service fixe par satellite;

*c)* que les procédures APCN applicables au service fixe par satellite (SFS) sont également utilisées par d'autres services spatiaux;

*d)* que les modifications qu'il pourrait être proposé d'apporter aux procédures APCN ne devraient pas entraîner de surcoûts ou de besoins en personnel importants pour le BR;

*e)* que les administrations utilisent quotidiennement ces procédures APCN pour leurs réseaux à satellite;

*f)* que des améliorations concernant les données sur les réseaux à satellite à fournir aux fins de la procédure APCN seraient utiles pour le BR et les administrations;

*g)* qu'il faut généralement procéder à des modifications ou à des adjonctions concernant la procédure APCN après chaque CMR;

*h)* qu'il ne conviendrait de proposer d'apporter à la procédure que des modifications indispensables n'ayant pas d'incidence réglementaire,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quelles sont les améliorations à apporter concernant les données techniques et opérationnelles à fournir aux fins de la procédure APCN des réseaux à satellite du SFS qui seraient utiles tant pour les administrations exploitant ce service que pour le BR?

2 Quelles fonctions d'automatisation les administrations pourraient-elles concevoir pour faciliter la procédure APCN des réseaux à satellite?

décide en outre

1 que les résultats des études susmentionnées devraient être inclus dans des Recommandations et/ou Rapports appropriés;

2que les études susmentionnées devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S2

1. \* Il convient de porter cette Question à l'attention des Commissions d'études 5, 6 et 7 des radiocommunications. [↑](#footnote-ref-1)